

OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires.
Année scolaire 2004/2005.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'Unanimité,
DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Il est alloué une subvention au profit des établissements suivants :

MATERNELLE ROBERT DOISNEAU

- 300 € pour le projet "Le langage à travers l'art photographique".

ECOLES JEAN MACE / CONDORCET
(Inspection Education Nationale)

- 200 € pour le projet "Club coup de pouce".

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

- 65738.211 (65738.211.303) pour 300 €,
- 65738.212 (65738.212.303) pour 200 €.

Le Maire,